



Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le trente octobre 2025.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2025

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025.

Subvention associations sportives

- **D'ACCORDER** un soutien financier à hauteur de :
 - **27 500 €** de subventions attribuées (solde) pour les associations sportives pour l'année 2025.

Convention tripartite Conseil Départemental - Commune de Guénange - Association APSIS - Prévention spécialisée

- **DE SIGNER** tous documents relatifs à ce projet.

Confortement talus du Centre équestre de Guénange - Sollicitation du fonds de concours de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan

- **DE SOLLICITER** le versement du fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et à signer tous les documents s'y affèrent.

Centre équestre de Guénange - Choix du mode de gestion et autorisation de lancement de la procédure

- **D'APPROUVER** le principe de délégation de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation du centre équestre de Guénange à compter du 01 Septembre 2026 et pour une durée de 9 années,
- **D'AUTORISER** le lancement de la procédure pour le choix du futur concessionnaire ;
- **DE SIGNER** toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suite de la procédure de déclaration d'utilité publique pour constituer des réserves foncières

- **DE MAINTENIR** la demande de Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet de la Moselle ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Préfet de la Moselle :
 - La délivrance de l'**arrêté de cessibilité** suite à l'enquête parcellaire ;
 - La **transmission du dossier au juge de l'expropriation**, conformément à la réglementation en vigueur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à cette procédure ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la fin des enquêtes publiques conjointes, DUP et parcellaire, des avis favorables émis dans chaque rapport du commissaire enquêteur, et de constater la levée des deux réserves émises dans ces rapports.

Acquisition de parcelles – Parking de covoiturage

- **D'ACQUÉRIR** de la société Heidelberg Materials France Granulats représentée par Julien CLAVIER, les parcelles décrites dans le tableau ci-dessus ;
- **DE CONFIER** cette transaction foncière à Maître Justine GÉRARD-COSTELLA Notaire à Jarny ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte, droits et honoraires du Notaire ;
- **DE REQUÉRIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous actes ou documents y afférents.

Acquisition d'une parcelle « Flosslaenge »

- **D'ACQUÉRIR** la parcelle cadastrée section 19 n°137 d'une contenance de 22a00ca au prix de 660 € ;
- **DE CONFIER** cette transaction foncière à l'office notarial de Metzervisse qui nous a transmis la déclaration d'intention d'aliéner ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte, droits et honoraires du Notaire ;
- **DE REQUÉRIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous actes ou documents y afférents.

Rapport sur le prix et la qualité du service public – Exercice 2024

- **D'APPROUVER** lesdits rapports.

Prise d'acte de la délibération du SIRGEA relative à l'institution du contrôle diagnostic obligatoire des dispositifs de desserte assainissement d'immeuble lors de toute transaction immobilière

- **DE PRÉCISER** que l'exécution de ce contrôle diagnostic sera assurée par le délégataire désigné par le S.I.R.G.E.A. sur l'ensemble du territoire communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **DE PRENDRE ACTE** de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Raccordement et de Gestion des Eaux Usées et de l'Assainissement (S.I.R.G.E.A.) en date du **30 septembre 2025**, qui institue un **contrôle diagnostic obligatoire des dispositifs de desserte assainissement d'immeuble** lors de toute transaction immobilière.

A 24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

Décision modificative n°1-2025

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025.

Le Maire,
Pierre TACCONI

